

LETTRE D'INFORMATION DU 2ème TRIMESTRE 2010**OBJECTIF CLIMAT POUR LES COPROPRIETES : Comment réduire la facture énergétique de l'immeuble**

***Lien avec le site 3lpartners.fr Plan climat

Un accompagnement à la carte

Dans le cadre du **Plan Parisien de lutte contre le dérèglement climatique**, la **Mairie de Paris** et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (**ADEME**) proposent une nouvelle aide pour réduire la facture énergétique des immeubles en Copropriété AVEC UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT par un conseiller INFO-ENERGIE.

Les immeubles sectorisés par groupe d'arrondissement sont suivis par les conseillers INFO-ENERGIE, chargés de proposer leurs compétences et de suivre le dossier **du bilan énergétique au suivi des consommations après travaux**.

Deux étapes : le diagnostic énergétique de l'immeuble jusqu'à la fin 2010 et la réalisation des travaux

Le diagnostic énergétique

Un diagnostic énergétique de l'immeuble réalisé par un bureau d'études permet d'identifier à l'échelle de l'immeuble les opportunités d'économie d'énergie, puis de mettre en œuvre un programme de travaux. Ce diagnostic est subventionné à 70 % du montant HT avec un plafond de 3800 € par la **Ville de Paris**, la **Délégation Régionale d'Ile-de-France** et la **Région Ile-de-France**. En moyenne, il reste à charge de la Copropriété 50 à 100 € par lot.

Pour l'acceptation du financement de l'audit, il faut inscrire le projet à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sinon la validation du Conseil Syndical suffit, si la dépense entre dans le cadre du budget qui lui est délégué annuellement.

Les travaux d'économie d'énergie

La réalisation des travaux permet de **réduire les factures d'énergie** dès la première année, d'**améliorer le confort du logement** et contribue à **diminuer le gaz à effet de serre**. La **Ville de Paris** a mis en place une subvention de 20% du montant des travaux préconisés par le diagnostic énergétique, sans compter les subventions de l'**ANAH** selon les critères d'éligibilité des copropriétaires occupants ou pour les bailleurs avec un engagement à pratiquer un loyer intermédiaire, inférieur à 17,31 €/m².

Quels travaux sont concernés ?

L'isolation thermique de la toiture, des murs
le remplacement des fenêtres
le chauffage et l'eau chaude sanitaire (changement de chaudière, installation de chauffage, raccordement au réseau de chaleur)
la ventilation
la pose de protection solaire (volets, stores)
la mise en place d'équipements utilisant les énergies renouvelables.

Des dossiers sont en cours pour certaines des Copropriétés gérées par le Cabinet 3L PARTNERS. Les opportunités offertes ne doivent pas échapper aux autres. C'est dans cet esprit que nous portons les informations à la connaissance de tous les Copropriétaires, des Président(e)s de Conseil Syndical et des Conseillers Syndicaux.

NOUS CONSULTER POUR ETABLIR UN RENDEZ-VOUS, DANS NOS LOCAUX, AVEC LE CONSEIL SYNDICAL ET VOTRE CONSEILLER INFO-ENERGIE.

SI VOUS DESIREZ CREER UN SITE PROPRE A VOTRE COPROPRIETE

Le Cabinet 3L PARTNERS souhaite porter à la connaissance des Copropriétaires un site ma-residence.fr dédié exclusivement au « vivre ensemble en Copropriété ». Après avoir pris connaissance de leur lettre de

présentation, vous pouvez nous faire part de votre adhésion à ce service, afin que nous puissions organiser une rencontre entre les Conseillers Syndicaux, le Cabinet 3L PARTNERS et les interlocuteurs de ma residence.fr

Du nouveau dans votre copropriété !

Paris, le 9/03/2010

Chers copropriétaires,

Nous sommes très heureux de mettre à votre disposition, dès le mois d'avril, le site internet de votre copropriété au sein du réseau social *ma-residence.fr*.

Déjà utilisé par plus de 15 000 copropriétés en France, nous espérons qu'il vous sera très utile !

À quoi doit-vous servir le site de votre copropriété ?

- ✓ **Suivre la vie de votre copropriété :**
Accéder aux informations utiles (travaux, assemblées, règlement de la copropriété...), poser des questions ou faire des propositions, et finalement participer sans effort à la vie de votre copropriété...

- Spécial CONSEIL SYNDICAL :** Un outil vous est dédié pour gagner du temps, simplifier votre mission, préparer vos réunions... A notre demande, une formation gratuite vous est proposée par *ma-residence.fr*. Pour cela, contactez votre interlocuteur privilégié à l'adresse suivante : conseilsyndical@ma-residence.fr

- ✓ **S'entraider entre voisins (de votre copropriété ou de votre quartier) :**
Babysitting, arrosage des plantes, covoiturage, aide aux devoirs, conseils en informatique....

- ✓ **Partager les bonnes adresses de votre quartier :**
Du meilleur boulanger au fleuriste le plus sympathique, plus rien ne vous échappera !

- ✓ **Et bien d'autres intérêts que vous découvrirez une fois sur le site de votre copropriété**

Comment vous inscrire ?

- ✓ Rendez-vous sur www.ma-residence.fr
- ✓ Cliquez sur *Inscrivez-vous* puis créez votre compte personnel
- ✓ Vous êtes sur le réseau social de votre vie locale

Pour accéder au site de votre copropriété, une fois inscrit, cliquez sur l'onglet *Mon immeuble* en haut de la page, indiquez votre adresse et rejoignez vos voisins & Vous êtes sur le site internet de votre copropriété !

Nous espérons que ce service vous séduira et que nous continuerons, ensemble, à améliorer la vie de votre copropriété. Merci de faire passer le message à vos locataires si vous louez votre bien.

LOCATIONS DISPONIBLES A CE JOUR

- | | | |
|------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| ▶ Box | 138 rue Pelleport 75020 PARIS | 100 € Charges comprises |
| ▶ Studio meublé | rue d'Annam 75020 PARIS | 850 € Charges comprises |
| ▶ Deux pièces | rue de Belleville 75020 PARIS | 860 € Charges comprises |

Consulter aussi le site **SE LOGER.com**

Sur inscription à la **Newsletter**, vous pouvez également prendre connaissance d'informations sur l'actualité de Dernière Minute.